

DELIBERATION N° 93/11-04 - RETROCESSION DES VOIRIES DES LOTISSEMENTS "LES VERGERS DE LUDRES"  
ET "LES COTEAUX DE SAINT-BLAINE

*Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée de la demande de la Société d'Aménagement des Coteaux de Saint-Blaine relative à l'intégration dans le domaine public communal des voies et réseaux des lotissements "Les Vergers de LUDRES" et "Les Coteaux de Saint-Blaine".*

*Le dossier présenté étant favorable au classement sollicité, il convient de prendre les mesures permettant de mener à son terme l'enquête publique administrative concernant cette affaire.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

- de désigner Monsieur BEREND, Maire de SEICHAMPS, en qualité de commissaire enquêteur,*
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures de publicité nécessaires, conformément aux textes en vigueur et de fixer les modalités d'enquête par arrêté municipal.*